

Compte-rendu de la troisième réunion du Comité consultatif de la RNR des Partias du 05/12/2013

Présents :

Nom	Structure	Téléphone	E-mail
ABDULHAK Sylvain	CBNA	04 92 53 56 82	s.abdulhak@cbn-alpin.fr
AGRESTI Lucien	Amis des Combes	04 42 51 46 72	lucien.agresti@laposte.net
ALBERTIN Raymond	ONF	07 78 57 81 91	raymond.albertin@onf.fr
ALLEMAND Gérard	DDT – SEEF	04 92 51 88 63	gerard.allemant@hautes-alpes.gouv.fr
Adj. AUCHECORNE Alexandre	PGHM	04 92 21 58 58	pghm.briancon@yahoo.fr
BLANCHARD Laurent	ONF	07 78 57 88 07	laurent.blanchard@onf.fr
COUSSOULET Sylvain	SC LPO PACA	04 92 21 94 17	sylvain.coussoulet@lpo.fr
FINE Vanessa	LPO PACA	06 15 72 56 74	vanessa.fine@lpo.fr
GIRAUD Joël	Vice Président Région PACA	04 92 21 33 81	jgiraud@assemblee-nationale.fr
GUILHEM Philippe	ONCFS – SD05	06 08 71 07 15	sd05@oncfs.gouv.fr
HAMITI Marc	Compagnie des Guides SNGM	06 80 92 71 88	marc.hamiti@gmail.com
HEDE Denis	Amis des Combes	04 92 20 36 86	den.hede@laposte.net
KABOUCHE Benjamin	LPO PACA	04 94 12 79 52	benjamin.kabouche@lpo.fr
KLEM Delphine	Conseil Régional PACA SPB	06 07 04 74 87	dklem@regionpaca.fr
LELIEVRE Michel	1 ^{er} adjoint Saint Martin de Queyrières	06 81 94 73 35	michel.lelievre13@orange.fr
LEROY Pierre	Mairie Puy-Saint-André	06 84 48 25 72	pierre.leroy103@orange.fr
LIMON Stéphanie	ONCFS	06 74 33 74 66	limon.oncfs@laposte.net
NOMBRET Grégory	SNAM05	06 23 24 27 24	snam05@lesaem.org
PARCHOUX Blandine	Stage BTS GPN LPO PACA	04 92 21 94 17	bparchoux@yahoo.fr
PAUVERT Samuel	DREAL PACA	04 42 66 65 50	samuel.pauvert@d-d-gouv.fr
TROUSSIER Tiané	Master Environnement	06 81 94 65 36	tiane.troussier@hotmail.fr
VIEUX Simon	CERPAM	04 92 52 53 12	svieux@cerpam.fr

Excusés :

BERNARD-LAURENT Ariane, ONCFS
 BOUVIER Espoir, Conseil Régional PACA
 HERMITE Lilian, Société de chasse de Puy-Saint-André
 LERUSSI Ariane, CERPAM
 MANNEVILLE Olivier, UJF Grenoble - Jardin Alpin du Lautaret
 MARTIN Abdou, Compagnie des Guides SNGM
 ROQUES Alain, INRA Orléans – Zoologie Forestière
 ZABARDI Yves, Groupe LPO Briançonnais

Accueil et introduction par Pierre Leroy, Maire de Puy-Saint-André

Présentation des RNR de la Région par Delphine KLEM, Région PACA

Objectif : créer une mise en réseau des RNR de la région, en plus du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels (RREN).

Demande de Joël GIRAUD (Région PACA), d'avoir un compte-rendu officiel des réunions du comité de pilotage.

Présentation du rapport d'activité et projets à venir par V. Fine, LPO PACA (diaporama en annexe)

Remarques / points importants / décisions actées :

- **Règlementation**

Gérard ALLEMAND (DDT05) indique que l'organisateur du Grand Trail des Ecrins a déjà manifesté son intention de réorganiser l'événement sur les mêmes itinéraires dans la RNR (Rocher de Roure – Saouto – Col de la Trancolette). Celui-ci ne nécessite pas d'autorisation au titre de la RNR (course pédestre sur les sentiers balisés). Le sur-balisage provisoire n'est pas nécessaire.

Delphine KLEM (Région PACA) propose qu'une réflexion globale soit portée par le comité consultatif et le conseil scientifique de la RNR pour se donner une doctrine concernant les événements sportifs (et éviter le « cas par cas ») : notamment fixer un seuil maximal accepté, à moduler selon la période, le secteur géographique... Par exemple, pour les sites Natura 2000, une évaluation d'incidence est exigée à partir de 300 participants. Ce document de référence pourra également permettre de faire de la pédagogie en amont.

La mise en place du macaron « véhicule autorisé » pour l'ONF n'est pas nécessaire car les véhicules ONF sont bien identifiés. Le but de ce macaron étant de justifier le droit à circuler dans la réserve aux yeux du public, il n'est pas une obligation mais une information.

Le personnel communal peut être amené à entrer dans la réserve pour l'entretien du captage. La commune étant co-gestionnaire de la RNR, cet usage est autorisé.

La circulation de véhicules, et notamment des scooters des neiges, n'est pas un problème dans la RNR. La commune était intervenue auprès de scooters (piste des Combes hors RNR) et le phénomène s'est bien calmé.

Le balisage des sentiers a déjà bien avancé depuis le début de la gestion de la RNR, même s'il reste du travail.

- **Dérogations dans le cadre des opérations scientifiques**

Le comité consultatif valide que le Président du Conseil Régional soit sollicité pour une dérogation à la réglementation à des fins scientifiques dans le cadre des actions prévues au plan de gestion.

- **Suivi scientifique**

Sylvain ABDULAK (CBNA) demande si le protocole de suivi de la flore est le même que dans la RNN de Ristolas. Le gestionnaire des Partias n'en a pas connaissance. Le protocole appliqué en 2011 était basé sur Vigie-Flore (qui ressemblerait au protocole appliqué à Ristolas ?).

Benjamin K. (LPO PACA) rappelle que le but des protocoles standardisés est de participer au suivi de l'évolution de la biodiversité à l'échelle régionale (réchauffement climatique en altitude...). Les

résultats ne sont pas exploitables pour évaluer la gestion de la RNR mais constituent des données exploitables à l'échelle régionale et sur le long terme. Les protocoles Vigie-Nature au niveau national ne sont pas toujours adaptés à la montagne (cf. dates de suivi STOC à adapter).

- **Protection zones d'hivernage Tétrasyre**

Benjamin KABOUCHE (LPO PACA) précise que ce travail constitue une expérimentation de solution de gestion sur la RNR des Partias. Ce qui a déjà été fait (Vallon du Fournel, Ristolas) est ainsi réutilisé et testé à nouveau, en concertation étroite avec les skieurs. Ce travail de concertation demande beaucoup de temps de travail mais est un parti pris par la LPO PACA et l'orientation de gestion des Partias. L'objectif est d'expérimenter pour transférer un savoir-faire en externe montrant que la cohabitation est possible.

Sylvain A. (CBNA) rajoute qu'il faudra des années d'expérimentation avant de pouvoir en tirer des conclusions.

Laurent BLANCHARD (ONF) indique que, comme pour Ristolas, il faudra penser à communiquer sur le site internet skitour qui touche un large public ne venant pas forcément aux réunions publiques.

Vanessa FINE (LPO PACA) précise que ce type de média (skitour et camptocamp) a déjà été utilisé pour la communication en amont du projet (conférence). Un document informatif va prochainement être diffusé via la presse locale et les sites internet.

- **Inventaire des habitats naturels**

L'étude a porté sur la réserve naturelle et une zone tampon de 10m autour, dans laquelle des enjeux sont présents. La réserve naturelle a aussi une responsabilité sur cette zone tampon.

En conclusion se sont surtout les habitats alpins d'altitude qui présentent un intérêt particulier. Les glaciers rocheux sont des milieux à surveiller notamment par rapport au réchauffement climatique.

Une évaluation de l'état de conservation des habitats n'a pas été faite de façon méthodique (un référentiel est en cours d'élaboration par le CBNA). Mais globalement, les habitats alpins et rocheux sont en bon état de conservation, les zones humides (bas-marais) sont en état de conservation correct hormis autour du lac qui est sur-pâturé (càd dégradation de la matière végétale et des tissus racinaires). La forêt n'a rien de remarquable si ce n'est l'alternance des milieux acides et calcaires marqué.

Samuel PAUVERT (DREAL PACA) propose de mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats. Vanessa F. (LPO) rappelle qu'un état précis des zones humides avec mise en place d'un suivi a été réalisé en 2012.

Pour répondre à Lucien AGRESTIS et Denis HEDE (Amis des Combes), le CBNA conclue que les résultats sont dans la moyenne pour les Alpes internes, mais très intéressants à l'échelle de la France : la réserve a une forte responsabilité par rapport à la conservation des habitats, surtout en parties hautes et dans les milieux rocheux. Il n'y a rien d'exceptionnel que l'on ne trouve ailleurs.

- **Etude hydrogéologique autour du phénomène d'assèchement du lac / et discussions croisées sur le surpâturage**

Concernant le lac en particulier, le CBNA rappelle que le surpâturage le rend distrophe. Le sol est compacté de façon quasi-irréversible du fait du piétinement. Une action de restauration est nécessaire pour permettre à des milieux mésotrophes de s'exprimer.

Lucien A. (Amis des Combes) parle de travaux menés dans le passé avec un canal creusé entre le torrent de Sachas et le lac, sans doute dans l'objectif de lutter contre son assèchement...

C'est le destin de nombreux lacs de montagne de s'assécher. Il faudrait trouver d'autres sites avec des problématiques similaires pour travailler ensemble.

Delphine K. (Région PACA) cite le vallon de Bouchouse où une mesure de protection des berges a été prise, mais celui-ci concerne un problème de surfréquentation touristique et de piétinement de milieux à forts enjeux.

Joël GIRAUD (Région PACA) cite la RN du Luitel en Isère qui peut également être un exemple à étudier, mais il s'agit d'un lac à tourbières à sphaignes avec une problématique là aussi différente.

En conclusion, Pierre LEROY (Puy-Saint-André) confirme qu'aucune action passant par une solution artificielle n'est souhaitée pour remettre (dérivation) ou maintenir (bâche) de l'eau dans le lac.

Concernant le pastoralisme, M. Marcellin a été rencontré et se montre ouvert à la mise en place d'actions. La municipalité fait des efforts pour faciliter le travail de l'éleveur. Une coopération est pressentie en retour : protection du périmètre du lac.

Laurent B. (ONF) revient sur l'intérêt de cette protection puisque la dégradation est quasi-irréversible et que l'aspect esthétique d'une clôture autour de milieux naturels est discutable.

Simon VIEUX (CERPAM) alerte sur le comportement classique des bovins qui sont systématiquement attirés par les zones humides et risquent de casser la clôture, surtout en période chaude. Le risque à terme est de devoir augmenter le périmètre clôturé pour protéger toute la cuvette et donc supprimer des surfaces de pâturage (de l'ordre de 2 ou 3 ha).

Sylvain A. (CBNA) revient sur la réversibilité de la dégradation : le site est dans cet état depuis des centaines d'années, cependant des reliquats d'habitats naturels sont présents et peuvent se régénérer s'ils ne sont plus piétinés, notamment des complexes de bas marais à linaigrette qui présentent un intérêt également paysager. De plus, s'il y avait un apport plus important en eau, cela oxygénerait le lac et permettrait d'avoir un milieu moins eutrophe. Le minimum est de protéger la zone hydromorphe (zone humide).

En conclusion, le comité consultatif est favorable à la mise en œuvre d'une action de restauration autour du lac : une clôture autour du lac associée à un abreuvoir à proximité de la cabane du berger (où disposer également le sel).

Benjamin K. (LPO PACA) rappelle que la réunion de présentation de l'étude hydrogéologique du 17 déc. sera l'occasion de sonder l'opinion des habitants au sujet du besoin de réalimenter le lac en eau.

Gérard A. (DDT) demande qui financera la clôture et l'abreuvoir. Le montage pourra être trouvé par l'association foncière pastorale (AFP) et les gestionnaires, avec une possibilité de don de matériel.

Simon V. (CERPAM) précise que l'achat de matériel porté par l'AFP est éligible à des aides.

- **Diagnostic pastoral**

Pierre L. (PSA) exprime l'intérêt de cette étude qui a permis de faire se rencontrer les acteurs autour de ce sujet. Une visite sur site a été faite, avec rencontre du berger et visite de la cabane des Partias.

- **Eco-compteur**

Lucien A. (Amis des Combes) distingue deux problèmes :

- la fréquentation de la réserve (que les gestionnaires cherchent à mesurer avec cet éco-compteur),
- la traversée des Combes.

Il semble que des personnes viennent jusqu'au Saouto pour pique-niquer et voir la réserve (son entrée), mais ne vont pas dans la réserve donc ne sont pas comptés mais engendrent des nuisances

pour les Combes. Dans ce cas, il faudrait un compteur supplémentaire à la sortie des Combes, puis deux compteurs séparant les personnes qui vont dans la réserve et celles qui vont vers le Prorel. Les Amis des Combes souhaitent qu'une réflexion soit menée au sujet de cette augmentation de la fréquentation du vallon de façon générale. La communication autour des actions dans la réserve risque d'engendrer l'effet inverse à son objectif qui est la protection.

Pierre L. (PSA) explique que les gestionnaires souhaitent, dans un premier temps, évaluer et suivre l'évolution de la fréquentation pour confronter la sensation d'augmentation de la fréquentation à des chiffres réels.

Concernant les problèmes d'accessibilité et de stationnement, la solution de créer un nouveau parking avant les Combes est très délicate et coûteuse (option validé en comité consultatif de 2012). Créer un parking sur la piste des Charmacés (route du bas) est plus simple mais entraînera un entretien coûteux de la route à charge de la commune. Le parking sous Puy Chalvin vient d'être réaménagé et des panneaux vont indiquer aux randonneurs qu'il s'agit du parking de départ des randonnées.

La LPO PACA rappelle qu'il a bien été acté qu'il n'y aurait aucune communication pour inciter à visiter la RNR des Partias, mais un encouragement à passer par un accompagnateur en montagne pour une visite guidée.

De plus, un travail est en cours pour inciter les visiteurs à accéder à la RNR par le téléphérique de Serre-Chevalier.

Laurent B. (ONF) attire l'attention sur le fait que les zones les plus en altitudes sont les plus sensibles. Une réflexion de fond sur le profil des visiteurs de la réserve est nécessaire.

Lucien A. (Amis des Combes) demande à ce qu'une information soit mise sur la route (croisement difficile, voie sans issue, etc.).

Pierre L. (PSA) propose que les co-gestionnaires interpellent le CG05 à ce sujet, après avoir bien précisé la demande.

- **Plantation de Pins cembro**

Les objectifs de ces plantations sont rappelés par la LPO PACA et l'ONF (recherche d'une forêt diversifiée et développement de la biodiversité, consolidation d'une espèce déjà présente dans la RNR, mélèzin pur non naturel, etc.).

La LPO PACA rappelle que ces opérations ont été validées dans le plan de gestion, après concertation (comité consultatif, CSRPN, etc.).

- **Projet d'amélioration de la cabane pastorale**

Ces travaux en site classé nécessiteront des autorisations particulières : consultation de l'architecte des Bâtiments de France, avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)...

Samuel PAUVERT (DREAL PACA) recommande de se rapprocher de l'inspecteur des sites rapidement.

Delphine K. (Région PACA) exprime le point de vue de la région :

- Le maintien des activités humaines est souhaité.
- Les conditions de vie du berger méritent d'être améliorées.
- L'approche globale (eau, énergie...) est appréciable.

Des programmes européens peuvent être sollicités

La région devra accorder une autorisation exceptionnelle, après avis du comité consultatif.

Le comité consultatif donne un avis favorable à ce projet, sous réserve que soit joint un avant projet sommaire dans le dossier qui sera transmis à la région pour demande d'autorisation.

- **Projet d'information pédagogique sur les crêtes de Serre-Chevalier**

Marc HAMITI (Compagnie des Guides SNGM) demande si ce projet ne va pas attirer les VTTistes dans la RNR. L'Adjudant Alexandre AUCHECORNE (PGHM) précise que les VTTistes utilisant le téléphériques restent sur le domaine de Serre-Chevalier et sont peu sportifs.

Grégory NOMBRET (SNAM05) informe qu'entre 200 et 300 personnes montent au col de Serre-Chevalier (entre le sommet de Serre-Chevalier et le col de la Pisse) depuis le Club Med sans prendre le deuxième tronçon du téléphérique.

Samuel P. (DREAL PACA) alerte sur le risque de la surfréquentation comme au Puy de Sancy avec des phénomènes d'érosion des crêtes nécessitant de canaliser sur des caillebotis et d'installer des panneaux d'information.

Delphine K. (Région PACA) est favorable à la sensibilisation dans les milieux protégés. L'utilisation des nouvelles technologies est à étudier.

Laurent B. (ONF) ajoute que le sujet du site classé est également à aborder dans le projet.

Blandine PARCHOUX (LPO PACA) indique que du maraudage et une enquête de fréquentation est prévue l'été prochain.

- **Fête des Partias**

Les amis des combes sont peu présents fin juin car il y a beaucoup de résidences secondaires.

Le comité consultatif valide la date du 6 juillet pour la fête des Partias 2014.

- **Projet d'extension de la RNR**

Michel LELIEVRE (commune de Saint Martin de Queyrières) explique que la commune est intéressée, de même que des éleveurs. Le projet n'a pas avancé jusqu'ici car le mandat a été délicat. Le projet pourra être relancé après les élections municipales.

Pierre L. (commune de Puy-Saint-André) trouve également le projet intéressant, notamment dans le cadre de la dynamique de tourisme scientifique à développer (avec l'UJF, le CBGA, l'INRA, l'ONF, Météo France, etc.).

La LPO PACA propose qu'un rendez-vous soit pris avec la région et les élus au second semestre 2014 pour envisager cette extension. La superficie pourrait ainsi être doublée.

- **Projet sur les milieux rupestres avec la fondation PETZL**

Alexandre AUCHECORNE (PGHM) confirme que la question du survol en hélicoptère est gérée par le détachement aérien.

Marc HAMITI (Compagnie des Guides SNGM) déclare que tous les pratiquants de la montagne sont friands d'informations sur les endroits sensibles à éviter. Le travail avec les grimpeurs ne pourra que bien se passer.

- **Budget**

Le Conseil Général ne finance pas la gestion de la RNR des Partias.

Pierre L. (PSA) indique que le projet d'amélioration de la cabane pastorale sera pris en charge par la commune. A voir si l'AFP peut intervenir, notamment sur la protection du lac.

La LPO PACA souligne que si le site augmente, le budget devra être augmenté. L'extension de la RNR devra donc se faire en accord avec la Région.